

Conseil municipal du 21 septembre 2007

L'an deux mil sept et le vingt et un septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h30. Date de la convocation le quatorze septembre deux mil sept.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Messieurs Jean-Guy BERTAUD, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU, conseillers.

Était absent excusé : Monsieur René ARRICHI pouvoir à Mademoiselle Christiane SOU.

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Messieurs Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marie ARRIVÉ

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de rajouter à l'ordre du jour la carte judiciaire et la désignation du coordonnateur avec l'INSEE pour le recensement 2008 de la population. Le Conseil Municipal est d'accord.

1) Transfert de la compétence « sécurité et prévention de la délinquance » à la communauté de communes (Raymond RODRIGUEZ)

Cette nouvelle compétence, issue de l'application du décret du 17 juillet 2002, est distincte du pouvoir de police du Maire. Elle est cependant difficile à mettre en œuvre à l'échelle d'une petite commune. Son transfert à la Communauté de communes permettra la constitution d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) à l'échelle du canton de Bourg. Cette structure composée de représentants de chaque commune, de l'État (gendarmerie, justice, enseignement...) et du secteur social deviendra l'instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention de la délinquance.

Christian CANOR demande un peu plus d'explication.

Raymond RODRIGUEZ explique qu'actuellement lorsqu'il y a un problème d'ordre social par exemple, la Gendarmerie intervient, les services sociaux aussi et éventuellement les élus, mais qu'il n'y a aucune structure commune pour traiter la situation.

Christian CANOR constate qu'il y aura donc un service de plus et demande qui va payer l'emploi créé ?

La communauté de communes répond **Robert BALDÈS**.

C'est-à-dire les habitants du canton constate **Christian CANOR** qui suggère une meilleure coordination entre les services existants.

Raymond RODRIGUEZ précise que l'Etat versera une subvention pour un emploi à mi-temps sur le canton. La personne qui pourrait assurer cette fonction est actuellement en poste pour l'animation du point jeunes, rémunérée par la CAF.

Christian CANOR s'inquiète des compétences nécessaires pour assurer un tel poste.

Il s'agirait de coordonner toutes les instances qui existent déjà répond **Raymond RODRIGUEZ**, il semblerait que les travailleurs sociaux soient favorables à la création d'un CISPD.

Christiane SOU pense que la commune n'aurait pas les moyens d'assumer un tel poste.

Jean-Marie ARRIVÉ conçoit que cette activité puisse être un plus pour permettre de régler des problèmes locaux. Par contre il s'interroge sur la possibilité d'avoir un fichage de l'individu par ce biais sachant que la CNIL a du être saisi et qu'il doit exister un garde-fou. Il est d'accord sur le fait de coordonner les instances afin de prévenir plutôt que de punir. Si la possibilité de connaître les problèmes peut permettre d'éviter certains dérapages il est bien de créer un tel service. Sur l'aspect financier du projet il appelle également à la vigilance sur la durée de la participation de l'Etat au financement des ces postes.

Christian CANOR pense que le budget de l'Etat n'étant pas extensible les enveloppes pour le sport ou autres activités seront pénalisées.

Robert BALDÈS propose de passer au vote :

Le conseil municipal de Gauriac après en avoir délibéré décide de la modification des statuts de la Communauté de communes et le transfert de la compétence « Sécurité et prévention de la délinquance » des communes à la communauté dans le cadre de la mise en place d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Vote 8 pour 1 contre.

2) Salle polyvalente, commande de mobilier (Robert BALDÈS)

Dans le cadre d'une mise en concurrence, un appel d'offres a été affiché à la mairie et mis sur le site de la commune.

Le conseil a connaissance du matériel choisi et des prix des fournisseurs concurrents. Après étude des différents matériels, les prestataires retenus pour leur rapport qualité prix est le suivant.

- **35 Tables** très légères et résistantes, avec chariot de transport, après mise en concurrence de 7 prestataires, fournisseur MAT et CO France pour un montant de 2514,00€ HT (3001,96€ TTC).
- **210 Chaises** de couleur bordeaux, avec chariot de transport, après mise en concurrence de 6 prestataires, fournisseur MAT et CO France pour un montant de 3549,00€ HT (4244,60€ TTC).
- **15 Praticables** (scène démontable de 30 m²), avec chariot de transport, après mise en concurrence de 3 prestataires, fournisseur MAT et CO France pour un montant de 5800,00€ HT (6936,80€ TTC).
- **Un Four de remise à température**, 7 niveaux, capacité 80 repas, après mise en concurrence de 4 prestataires, fournisseur DURTEL pour un montant de 3265,00€ HT (3904,94€ TTC).
- **3 tables roulantes** de 3 plateaux, inox, après mise en concurrence de 4 prestataires, fournisseur CAMIF pour un montant de 855,00€ HT (1022,58€ TTC).
- **2 Vestiaires mobiles** avec cintres antivols, après mise en concurrence de 4 prestataires, fournisseur CAMIF pour un montant de 286,70€ HT (342,80€ TTC).
- **Une armoire réfrigérée** de 640 litres, fournisseur l'UGAP pour un montant de 987,59€ HT (1181,15€ TTC).
- **Un congélateur 400 litres**, fournisseur CAMIF, après mise en concurrence de plusieurs prestataires, pour un montant de 399,00€ HT (477,20€ TTC).
- **Une Table inox avec étagère basse**, 160X70X85, après mise en concurrence de 2 prestataires, fournisseur CAMIF pour un montant de 509,00€ HT (608,76€ TTC).
- **Un lave-mains**, après mise en concurrence de 2 prestataires, fournisseur DURTEL pour un montant de 265,00€ HT (316,94€ TTC).
- **3 sèche-mains à déclenchement automatique**, fournisseur CAMIF après mise en concurrence de 3 prestataires pour un montant de 747,00€ HT (893,41€ TTC).
- **3 conteneurs « poubelles » 4 roues de 660 litres, 2 conteneurs de 2 roues 360 litres** (Cimetière et Logements Duong) **et 5 corbeilles papiers** murales en métal de 27 litres, après mise en concurrence de 5 prestataires, fournisseur KGMAT pour un montant de 957,96€ HT (1145,72€ TTC).

Christian CANOR remarque une différence de prix entre deux propositions de tables qui semblent de même qualité avec une différence de garantie.

Robert BALDÈS précise que les tables retenues sont plus stables et que les 2 modèles ont été présentés à la Mairie. Certains élus qui étaient présents préfèrent le modèle choisi malgré la différence de prix.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour commander le matériel listé ci-dessus.

Vote 9 pour

Suspension de séance

Une personne du public souligne l'importance de prévoir des protections pour le soubassement dans la salle car les accidents avec les pieds de chaises peuvent faire des dégâts.

3) Salle polyvalente, suivi des travaux (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS précise que René ARRIGHI qui aurait du présenter ce sujet est absent pour des raisons de santé. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

Le suivi quotidien de René ARRIGHI a permis de maintenir les entreprises sur le chantier durant tout l'été. A ce jour on peut dire que les travaux se déroulent normalement et sans retard. Actuellement les cloisons sont posées, le double plafond va être placé la semaine prochaine et le carrelage la semaine suivante. L'électricité est presque terminée et la chape du SAS est en cours de réalisation.

4) Décision modificative ligne budgétaire (Robert BALDÈS)

Puisque le coût total des travaux, y compris l'architecte, le bureau de contrôle et le coordonnateur sécurité SPS, ne doit pas dépasser 250 000€ TTC, M. le Maire propose de prendre 25 000,00€ sur la ligne budgétaire de la salle polyvalente pour alimenter celle du matériel et mobilier de mairie, soit :

Diminution sur crédits ouverts	article 2313 opération 23	- 25 000 €
Augmentation sur crédits ouverts	article 2188 opération 25	+25 000 €

Vote : 9 pour

5) Emprunt relais TVA salle polyvalente (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose de solliciter un emprunt relais de 38 000€ sur 2 ans, dans l'attente du remboursement de la TVA sur cet investissement.

Christiane SOU propose de consulter la banque postale.

Cet organisme ne prête pas aux communes répond **Jean-Guy BERTAUD**.

Christian CANOR demande si cet emprunt était prévu.

Non répond **Robert BALDÈS** qui rappelle que la prévision budgétaire pour la réalisation de la salle polyvalente tenait compte de la TVA. Cependant compte tenu du nombre de travaux en cours cette année et du fait que le FCTVA ne se récupère que 2 ans après il pense préférable de contracter un emprunt relais de 2 ans afin de ne pas se mettre en difficulté et de pouvoir répondre aux éventuelles urgences (tracteur à changer à court terme, épaveuse usée, etc.)

Considérant que par délibération du 9 avril 2004 il a été décidé l'aménagement d'une salle polyvalente, après avoir délibéré sur la nécessité de contracter un prêt pour l'avance sur la récupération de la TVA qui n'interviendra que 2 ans après la clôture de l'opération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à négocier librement les conditions financières d'un prêt relais d'une durée de 2 ans avec les établissements bancaires, pour un montant de 38 000 €
- à signer le contrat de prêt.

Vote 9 pour.

6) Travaux de confortement des falaises (Jean Guy BERTAUD)

Jean-Guy BERTAUD fait le point sur les travaux interrompus en août et qui ont repris début septembre.

Les travaux réalisés à ce jour sont :

- purge du profil P3 au ciment expansif,
- pose du treillis soudé au droit des zones de béton projeté,
- projection du béton projeté
- fin de purge du profil P6
- profil P3 réalisation de 2 ancrages complémentaires au 1/3 supérieur du pilier situé côté gauche de l'entrée de la carrière souterraine pour éviter tout décollement du massif calcaire devant la fissure
- fin de réalisation des trois ancrages situés au droit de l'écaille du profil P3bis
- bétonnage des karsts au droit de deux zones : profil P3 et P5
- purge complémentaire de la zone P6 : souche résiduelle et talutage de la crête de talus.

Travaux en cours :

- purge du profil P3

Après la purge actuelle, la zone du pilier situé côté droit de l'entrée de la carrière souterraine est stable et bien ancrée dans la masse calcaire. Par mesure de sécurité, et afin d'éviter tout décollement du massif calcaire devant la fissure, 2 ancrages complémentaires en pied et 2 ancrages en partie supérieure de la masse résiduelle seront réalisés.

- projection de l'enduit teinté au droit des zones de béton projeté en cours
- câblage de l'écaille supérieure du profil P5 (2 câbles associés à 4 ancrages).

Travaux à venir :

- réalisation des ancrages sur le pilier droit du profil P3
- abattage et dévitalisation des arbres situés en crête de falaise et complément d'écêtage sur les pentes les plus raides (fin de chantier)
- étalement des remblais en pied de falaise et stockage du surplus dans les troglodytes pour constitution d'une plate-forme homogène (future assiette du chemin piétonnier).

Christian CANOR demande que signifie P3 et si ce chantier est interdit au public ?

C'est un point d'intervention sur la falaise répond **Jean-Guy BERTAUD** le chantier est visible de la route de la corniche.

Cette opération terminée il sera possible de lever l'arrêté de péril encore applicable aujourd'hui, c'est le dernier pour Gauriac.

Les travaux se terminent actuellement. Une rencontre fraternelle de fin de chantier réunissant tous les acteurs ayant permis de réaliser ces travaux et la population se tiendra dans la salle préfabriquée le lundi 15 octobre 2007 à 18h00.

Jean-Marie ARRIVÉ propose d'inverser l'ordre du jour à ce niveau sur les 2 points suivants de façon à hiérarchiser les décisions. Accord du conseil municipal

7) Taux de promotion permettant la nomination des agents de la collectivité (Jean Marie ARRIVÉ)

Jean-Marie ARRIVÉ informe le conseil municipal que suite à la récente réforme de la fonction publique territoriale, la collectivité doit se prononcer sur le taux de promotion dans le cadre de la procédure d'avancement de grade.

Rappel du cadre légal

Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la loi (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié Art 49), à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de

grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Il faut préciser que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence exclusive de l'autorité territoriale après l'avis de la commission administrative paritaire et respect de la procédure d'avancement de grade.

Christian CANOR demande si un agent qui accède au grade d'ingénieur la collectivité a l'obligation de le nommer.

Non répond **Jean-Marie ARRIVÉ** car il faudra ouvrir le poste correspondant et si la collectivité n'a pas de besoin en ce sens elle n'a pas à le faire. Par contre l'agent promouvable aura la possibilité de postuler ailleurs.

Raymond RODRIGUEZ demande s'il n'y a que la possibilité de passer un examen ou un concours pour être promouvable ?

Oui répond Jean-Marie ARRIVÉ la possibilité d'être inscrit sur une liste d'aptitude (ancienneté etc..) n'existe plus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le taux 100 % de promotion pour chacun des grades dans les catégories AB et C

Vote 9 pour.

Jean-Marie ARRIVÉ fait part aux conseillers de l'avis de la commission administrative paritaire du 12 septembre 2007 sur l'avancement de grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe de Patrice LOTTIER suite à l'attestation de réussite à l'examen professionnel le 20 décembre 2006.

8) Reclassement ATSEM 2^{ème} classe (Jean Marie ARRIVÉ)

Jean-Marie ARRIVÉ expose aux conseillers que dans le cadre de la réforme de la catégorie C des agents de la fonction publique territoriale, les statuts particuliers organisent pour certains grades un reclassement progressif de l'échelle 3 vers l'échelle 4 devant s'échelonner sur 3 ans de 2007 à 2009. La mise en œuvre du dispositif est du ressort du Centre de Gestion et après avis de la commission administrative paritaire sur le reclassement par tranche. Le conseil municipal décide de procéder au reclassement de Françoise DUBREUIL au grade d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles Echelle 4 à partir du 1^{er} octobre 2007.

Vote 9 pour.

9) DIA immeuble situé au Rigalet AK 292 et AK 405 (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire présente aux conseillers une demande d'intention d'aliéner pour l'immeuble situé au Rigalet cadastré section AK 292 et 405. Compte tenu que cet immeuble ne présente aucune utilité pour la commune et des délais impartis pour répondre au pétitionnaire il a du transmettre un certificat de renoncement au droit de préemption qu'il demande d'avaliser aujourd'hui.

Vote 8 pour 1 abstention

Robert BALDÈS demande aux Conseillers de lui donner l'autorisation de répondre aux sollicitations des notaires en matière de DIA sans avoir besoin de convoquer le conseil municipal. Cette possibilité permettra au secrétariat de répondre immédiatement pour ne pas retarder la signature des actes de ventes et d'acquisitions.

Après en avoir délibéré et dans le souci de favoriser une bonne administration communale le conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code, bien situé dans une ZAD.

Vote 8 pour et 1 abstention

10) Révision des charges locatives (Christiane SOU)

Christiane SOU fait le point sur la part de chaque logement concernant la taxe des ordures ménagères et le montant prévisionnel demandé depuis le mois de janvier 2007. Le conseil municipal décide de répartir le solde des charges sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2007, en fonction du temps passé par dans chaque logement soit :

Immeuble Dupont

logement 1 (Mme Bertaud)	63,80 €
logement 2 (LALANNE TERRADE)	72,95 €

Immeuble Duong

logement 1 (Mme Chagna)	52,62 €
logement 2 (Mme Grenier)	71,60 €
logement 3 (M.El Canjaoui)	83,60 €
logement 4 (Mme Guillot)	84,36 €
logement 5 (Mle Cougard)	52,62 €
logement 6 (Mme Comberton)	49,32 €

Bâtiment de la Poste

Institut de beauté (Mme BLAIS)	101 €
Bureau de Poste	73,79 €

Salon de coiffure (Mme LABADIE)

<i>Le Bistrot</i>	127 €
--------------------------	-------

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'étaler le paiement du solde de cette taxe sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2007.

Vote 9 pour

11) Carte judiciaire (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS donne lecture du courrier de l'Ordre des Avocats du barreau de LIBOURNE. La départementalisation des Tribunaux de Grande Instance fait craindre la suppression du Tribunal de Grande Instance de LIBOURNE. Si c'était le cas cela entraînerait en même temps la disparition du Conseil des Prud'hommes, du Tribunal de Commerce.

Puisque le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats demande aux Conseils Municipaux de la juridiction consulaire de se prononcer, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération en faveur non seulement du maintien, mais en plus de l'extension de la compétence du TGI de LIBOURNE, et de juridiction prud'homale.

Christian CANOR demande ce que cette mesure changera pour nous.

Jean-Marie ARRIVÉ voit dans ce dispositif une suppression de la proximité de justice, les tribunaux de police permettent de résoudre plus rapidement certains problèmes, il est de notre intérêt de garder ces services publics. Du point de vue des travailleurs les délais pour traiter les dossiers des Prud'hommes sont déjà longs donc qu'est-ce que ça donnera s'il n'y a plus ce service à LIBOURNE ?

Robert BALDÈS précise qu'effectivement tout serait concentré sur Bordeaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fait connaître sa position sur la suppression du Tribunal de Grande Instance de LIBOURNE.

Vote 6 contre la suppression, 1 abstention, 1 pour la suppression

12) Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2008 (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2008. Il faut nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'Insee

pendant la campagne de recensement. Il propose Sylvie FLOIRAC comme coordonnatrice et Jean Guy BERTAUD pour l'assister.

Le conseil municipal décide de nommer Sylvie FLOIRAC, adjoint administratif au secrétariat de la mairie comme coordonnatrice et Jean-Guy BERTAUD Adjoint au Maire pour l'assister.

Vote 8 pour 1 contre.

Concernant le recrutement de deux agents recenseurs, une annonce paraîtra dans le journal de Gauriac d'octobre prochain. Les demandeurs d'emplois ayant les capacités nécessaires pour assurer ce poste auront la priorité pour tenir cet emploi.

13) Divers

✓ Ile du Nord (Robert BALDÈS)

L'île du Nord, comme les trois autres îles (Verte, Cazeau, Macau), au total 750 ha ont changé de propriétaire. À présent le Conservatoire du Littoral est propriétaire de près de 500 ha sur la grande île et ses rives situées en face de la commune de Gauriac pour le tiers du prix de vente. Environ 250 ha d'espaces naturels et 248 ha de terres agricoles dont la gestion sera confiée à la Fondation du Littoral. Tandis que la SCEA ATLANTIDE, issue de la Fondation du Littoral, vient d'acquérir 238 ha pour les deux tiers du prix de vente. Ce qui comprend 35 ha de vignoble, des terres agricoles et l'ensemble des bâtiments. La SCEA ATLANTIDE exploite ses terres et celles du Conservatoire du Littoral sur près de 500 ha sur la grande île composée des 4 îles qui se sont regroupées au fil du temps. La SCEA ATLANTIDE a pour objectif d'axer le développement économique de l'île avec le maraîchage, les semences, la viticulture, la culture énergétique puis la formation en agronomie et environnement. Utiliser l'ensemble des équipements, réhabiliter les bâtiments d'exploitation et les logements pour rétablir la vie sur les îles. Les logements accueilleront ceux qui travailleront et se formeront sur les îles. Le tout en préservant le patrimoine architectural original. Le projet prévoit la présence de gardes littoraux pour veiller sur les richesses faunistique et floristique des espaces naturels, et pour informer sur les pratiques et les usages respectueux de l'environnement, de la nature et des cultures. Le vin des îles, rouge et claret, sera présenté sous l'étiquette **Mer de Garonne**. Les légumes produits sur les îles seront vendus par Internet, sur le site de Bordemer, aux particuliers et aux restaurateurs. Depuis l'acquisition des îles en début d'année, la SCEA ATLANTIDE a entrepris la restauration du vignoble, la réfection des brèches menaçant la digue, des clapets et des fossés de drainage. Elle a engagé la diversification des grandes cultures légumières. Elle se dote actuellement des moyens matériels et humains nécessaires à ses activités. Depuis le printemps 2007, la fondation du Littoral livre chaque semaine 9 à 10 tonnes de légumes frais à la Banque Alimentaire de Bordeaux qui couvre le grand Sud Ouest. (Aquitaine et Midi Pyrénées). Pour adresser à la SCEA Atlantide sa candidature spontanée : Bourse Maritime – 1 place Lainé – 33075-BORDEAUX CEDEX.

✓ Assainissement collectif (Robert BALDÈS)

Une société va intervenir pour réaliser l'étude géotechnique pour définir avec exactitude le positionnement des carrières dans les secteurs de PERRINQUE – BANLY – BARBEZIEUX – BARRUET – CAMP HAUT. Ces travaux seront terminés fin novembre 2007. C'est à partir de cette étude et des sondages sur le terrain que nous connaissons la faisabilité ou non de l'assainissement collectif dans ces hameaux. Cela permettra au SIAEPA de connaître avec précision le coût des travaux pour implanter le réseau en fonction des contraintes qui pourraient être imposées, puis de demander les subventions aux divers partenaires financiers.

✓ SMICVAL (Robert BALDÈS)

Le tri sélectif entre en vigueur à partir du 5 novembre dans notre canton. Il sera mis à la disposition des foyers des sacs en plastique jaune dans lesquels nous devons y mettre les déchets secs tels que papiers, cartons et bouteilles plastiques uniquement pour être enlevés à

domicile tous les 15 jours. Les autres plastiques devront continuer d'alimenter la poubelle habituelle d'ordures ménagères ramassée chaque lundi.

Réunion publique le 2 octobre à 18h00 au préfabriqué. Les conseillers du SMICVAL passeront au domicile des gauriacais à partir du 9 octobre pour fournir les explications et déposer 50 sacs d'avance.

Christian CANOR demande s'il faut prévoir une augmentation de la taxe des ordures ménagères ?

Non pas pour cette opération d'après les informations du SMICVAL, répond **Robert BALDÈS**.

✓ **Mobilier de l'école** (Robert BALDÈS)

Il fallait remplacer le panneau d'affichage extérieur en très mauvais état et beaucoup trop petit en fin d'année scolaire. Nous l'avons remplacé par un panneau à 2 portes, de 230x105, vert, de chez KGMAT, après mise en concurrence avec ADEQUAT – SEMIO - JPP, pour un coût de 646,35€HT. Deux meubles casiers demandés par Mlle Marie-Hélène MONGE ont été achetés à la CAMIF pour le prix de 506,38€ HT.

✓ **Jean-Marie ARRIVÉ** a rencontré les enseignantes de l'école de Gauriac pour la mise en place d'un projet de jardin. Il pourrait intervenir ponctuellement et à titre personnel pour sa réalisation. Il faut cependant prévoir l'extension de l'espace actuel de façon à ce que l'ensemble des élèves puisse y accéder. Donc il sera nécessaire de planifier ce travail avec les employés de la commune.

En ce qui concerne le fleurissement automnal la commission sera convoquée très prochainement. Il saura tenu compte des remarques sur la hauteur des plantations qui gênent la visibilité pour sortir des stationnements. Peut-être faudra-t-il étudier la possibilité de déplacer les massifs en bordure de voirie dans l'avenir.

Robert BALDÈS a constaté que l'empiètement sur la chaussée des fleurs occasionne un ralentissement de la vitesse, ce qui n'est pas du tout négatif dans le bourg de la commune.

Jean Marie ARRIVÉ, ainsi que les conseillers, félicitent le travail des agents de la commune pour le fleurissement, également remarqué par des personnes extérieures à la commune.

✓ **Patrick GIRARDIN** rappelle que les travaux de réalisation d'une chape à la Maison du Peintre auront lieu le samedi 22 septembre avec la participation de certains membres bénévoles des associations de la commune.

Jean-Guy BERTAUD demande à quoi va servir cette chape ?

Pour permettre aux associations de faire des grillades répond **Patrick GIRARDIN**.

Monsieur BERTAUD pense qu'il faut sécuriser ou réglementer cette possibilité de faire du feu afin de prévenir les accidents.

Un arrêté sera pris pour interdire de faire du feu, sauf avec l'autorisation préalable du Maire.

✓ **Christiane SOU** signale que les travaux du jardin du souvenir doivent débuter fin septembre.

Les emplacements de stationnement à l'immeuble Duong vont être peints en couleur fluorescente.

✓ **Christian CANOR** signale une détérioration des haies en bordure des chemins communaux et autres voiries.

Jean-Marie ARRIVÉ porte l'attention sur le problème de la gestion mécanique de l'entretien des accotements.

Robert BALDÈS rappelle l'entretien des haies privées qui débordent sur les chemins communaux est à la charge des propriétaires.

Christiane SOU souhaite que l'on demande au personnel communal de ne pas couper systématiquement les haies.

✓ **Christian CANOR** signale qu'il y a une décharge sauvage de plastique qui a brûlé toute la semaine.

Il ne comprend pas pourquoi la date de convocation de la séance du 28 juin 2007 est le 2 juin et la réception de cette dernière chez lui le 26 juin ?

Séance levée à 23h55